

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022

ID : 025-493901102-20220921-DEL_2022_06_AG-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 21 septembre 2022

Délibération n°06

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de membres présents ou représentés : 54

Nombre de votants : 54

Vote pour : 54

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 26 août 2022

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme BRAND - M. DALLAVALLE – Mme DUVERNOIS - M. KRUCIEN –
Mme LEROY - Mme LIME-VIEILLE - M. METHOT - Mme TISSOT-TRULLARD – Mme VOIDEY

Conseil Régional : Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. FROEHLI - Mme GAGLILOLO – M. GUILLERMOZ
– M. GUY - M. LIME– Mme MABIRE - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER - M. TIROLE

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. BRAND - Mme DEPARIS-VINCENT - M. FAIVRE-
PIERRET - M. FRIGO – M. GRESET - M. JOUVIN - M. LAURENT - M. PETIT – Mme VESPA

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. ALPY) – M. CHALUMEAUX (pouvoir à Mme LIME-
VIEILLE) - M. CHARLET (pouvoir à M. DALLAVALLE) – Mme CHOUX (pouvoir à Mme DUVERNOIS) - Mme GUYEN
(pouvoir à Mme TISSOT-TRULLARD) – Mme HENRI (pouvoir à M. KRUCIEN) – M. MATOCQ-GRABOT (pouvoir à
Mme BARTHELET) – M. MOLIN (pouvoir à Mme BRAND) - Mme ROGEBOZ (pouvoir à Mme VOIDEY) – M. VIENET
(pouvoir à M. METHOT)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE (pouvoir à M. TIROLE) - M. BODIN (pouvoir à M. LIME) –
M. BONNEFOND (pouvoir à Mme SAUMIER) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – M. FELT (pouvoir à M.
MICHAUD) – M. MORENO (pouvoir à M. GUILLERMOZ) - Mme MULOT (pouvoir à Mme GAGLILOLO) – Mme NAUDIN
(pouvoir à Mme MABIRE) – Mme REYES (pouvoir à M. GUY)

Communautés de communes : M. DANCOURT (pouvoir à M. PETIT) – M. RIGALT (pouvoir à M. LAURENT)

OBJET : POINT SUR L'ACTIVITE 2021

L'Assemblée générale est invitée à adopter le rapport d'activités de l'année 2021.

L'ASSEMBLEE GENERALE

après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'adopter le rapport d'activités 2021.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY